

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Amelia Francoeur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4bfed3d526ab33d08c80970b>

Date d'obtention : 2024-10-25 15:35:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre le protocole d'intervention afin que tous interviennent dans le même sens car les sextos peuvent voyager dans différents milieux scolaires. Dans ce sens, si l'ensemble des intervenants suivent le même protocole cela est un facteur de protection.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens davantage outillé en matière d'échange de sexto & ressent que je ne serai pas seule dans la gestion de ce genre de situation car elle est balisé et encadré.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au facteurs de protection des victimes afin qu'elles ne subissent le moins de préjudice.